



**Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **HALTE À LA TORTURE !**

Saisie par les victimes de torture et de mauvais traitements le mardi 26 septembre 2006, **la Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** a envoyé une délégation pour faire des investigations sur le terrain. Elle a effectivement rencontré des victimes et des témoins, recueilli leurs versions et constaté de visu les signes manifestes du violent passage des forces de l'ordre : portes défoncées, blessures corporelles.

Il s'agit, entre autres, de Serigne Boubou NDOYE, El-Hadji Malick SAMB et trois de ses sœurs, Ousmane NDIAYE, Margo SAMBOU, et Bineta GUEYE qui constitue le cas le plus grave et le plus insupportable.

Cette jeune femme, mariée et mère de famille a été arrachée de son lit aux environs de cinq heures du matin, battue devant toute sa famille, acheminée dans des conditions extrêmes, avec les autres dans les locaux de la gendarmerie de Ouakam, complètement dénudée, humiliée et torturée. Nous lui avons rendu visite au Samu où elle est internée et l'état de son corps témoigne de la sauvagerie avec laquelle les éléments de la LGI se sont acharnés sur elle. On ne peut imaginer qu'une telle violence puisse être faite à une femme dans un pays civilisé.

Toutes ces personnes qui portent encore sur leurs corps meurtris les traces de la brutalité des forces de l'ordre ont affirmé qu'elles ont été prises dans leurs maisons, certaines dans leurs chambres après que les forces de l'ordre ont défoncé leurs portes ou escaladé les murs de leurs maisons et ce, en violation de l'heure légale d'interpellation.

L'équipe a tenté de recueillir la version des forces de l'ordre mais toutes ses tentatives pour trouver un interlocuteur ont été vaines. Il est inadmissible dans le Sénégal d'aujourd'hui, que des actes de répression sauvage et barbare puissent être perpétrés sans une réaction ferme de l'État et sans une protestation de tous les secteurs de l'opinion.

#### **La RADDHO :**

- Condamne et exprime sa vive indignation face à ces actes ignobles et sauvages qui constituent des atteintes intolérables à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains et dégradants ;
- Exige de l'État :
  - une réaction urgente, ferme et sans ambiguïté et l'ouverture immédiate d'une enquête impartiale pour que les auteurs de ces actes soient punis ;
  - une vive condamnation de ces actes pour l'honneur de la République ;
- Rappelle à l'État sénégalais ses engagements nationaux et internationaux relatifs à la Convention contre la torture, à la Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Loi du 13 janvier 1999 sur les violences faites aux femmes ;
- Demande la prise en charge médicale et psychosociale de toutes les victimes et leur indemnisation équitable ;
- Enfin, face à la récurrence et à la recrudescence des brutalités policières et des violences faites aux femmes, contraires aux principes et valeurs d'un État de droit, en appelle à la mobilisation générale des citoyennes et des citoyens pour éradiquer la torture au Sénégal.

**Fait à Dakar, le 28/09/2006**  
**Le Secrétariat Général**  
**Contact : 633 70 03**